

AIDE-MÉMOIRE À CONSERVER PAR LE CANDIDAT

EXAMEN PROFESSIONNEL ETAPS P1C

Date de l'épreuve d'admissibilité : **jeudi 14 janvier 2027**

Les candidats qui n'auraient pas reçu leur convocation une quinzaine de jours avant le début des épreuves devront contacter le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère au 04 66 65 30 03.

CONDITIONS D'ACCÈS

Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6e échelon du grade d'éducateur principal de 2ème classe des activités physiques et sportives et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

ÉPREUVES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE

La rédaction d'un rapport, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales.
(Durée: 3 heures ; coefficient 1)

EPREUVE D'ADMISSION

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et se poursuivant par des questions devant permettre au jury d'apprécier ses connaissances professionnelles ainsi que ses capacités d'analyse et de réflexion et son aptitude à l'encadrement. (Durée: 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé; coefficient 2)